

Lausanne

---

Rapport

---

Social

---

2013

---



MÊME DANS LA GALÈRE, IL Y A TOUJOURS MOYEN  
DE S'EN SORTIR. RAREMENT SEUL, SOUVENT AVEC  
LE SOUTIEN D'AUTRUI.

## Un « rapport social » ?

*Ce document n'est pas le rapport d'activité du service social de Lausanne. Vous n'y trouverez ni organigramme, ni comptes annuels. Il est ici question de l'image que nous nous faisons d'une ville sociale, et du chemin parcouru dans ce sens. Mais aussi du chemin qui reste à effectuer, pour que cette image devienne réalité. Dans chaque domaine - le logement, le revenu des ménages etc. -, nous rappelons notre objectif avant d'indiquer ce qui a été fait pour s'en approcher, en des termes aussi précis et concrets que possible.*

*L'action sociale conduite à Lausanne relève de politiques publiques cantonales et communales. Les lignes qui suivent mentionnent quels sont les mandats relevant respectivement de l'Etat et de la Ville. De même, si l'essentiel de l'action sociale conduite à Lausanne est naturellement le fait du service social communal, de ses 288 collaboratrices et collaborateurs, d'autres services sont également impliqués, et de nombreuses tâches sont déléguées à des fondations et associations privées d'intérêt public, subventionnées par la Ville. Là encore, le rapport signale quels sont les mandats exécutés par l'administration elle-même et ceux qui ont été confiés à des tiers.*

*Ce document montre qu'il reste beaucoup à faire. Mais aussi que le travail des uns et des autres mérite d'être salué ! Je remercie chaleureusement chacune et chacun pour son engagement, son professionnalisme, et les résultats remarquables dont nous pouvons faire état ici.*

*Soyez en sûrs également, quels que soient les motifs qui les amènent à demander une prestation, les personnes qui s'adressent au service social de notre ville sont accompagnées avec respect et dignité.*

### **Oscar Tosato**

*Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale*

# Avant-propos

*Une ville sociale n'est pas une ville qui propose un maximum de prestations sociales, mais une ville où celles-ci ne sont pour ainsi dire pas nécessaires, personne n'étant exclu.*

*La ville n'a cependant plus de murailles, elle est soumise aux lois de l'économie et de la politique mondialisées, de sorte que l'action sociale s'impose plus que jamais, en faveur des habitants comme des migrants de passage, pour la protection et l'intégration de tous.*

*Ce rapport décrit la situation sociale à Lausanne, ainsi que les actions conduites au cours de l'année sous revue pour améliorer cette situation. Il se réfère à une vision ou un idéal, notamment en référence aux critères de l'Initiative des villes pour la politique sociale<sup>1</sup>, selon lequel :*

- *Chacun devrait avoir accès au logement, chacun devrait pouvoir exercer un emploi salarié permettant de subvenir à ses besoins ou obtenir un revenu de substitution en cas d'incapacité de travail, chacun devrait être protégé contre le surendettement, chacun devrait être au bénéfice d'une couverture d'assurance maladie lui garantissant l'accès aux soins.*
- *A défaut, le service social devrait assurer au moins un relogement provisoire en cas d'absence de logement, une aide financière et une aide à l'insertion socioprofessionnelle en cas d'indigence, une aide à l'assainissement financier en cas de surendettement ainsi qu'une aide au rétablissement de la couverture d'assurance maladie lorsque, pour quelque raison que ce soit, celle-ci a été suspendue.*
- *Chacun devrait accéder à une information complète sur les prestations sociales auxquelles il a droit.*

*Toutes celles et tous ceux qui ont participé, de tout leur cœur et de toute leur compétence, à l'action sociale conduite à Lausanne, peuvent être fiers, assurément, des résultats atteints. Leur travail n'est pas vain, il mérite d'être poursuivi !*

**Michel Cornut**

*Chef du service social de Lausanne*

*Lausanne, juillet 2014*

<sup>1</sup> L'Initiative des villes est une association réunissant **60 villes de toutes les régions de Suisse**. L'association vise l'intégration sociale, une « *notion correspondant à la vision d'une ville sociale, dont les habitants participent socialement, professionnellement et culturellement, d'une ville qui offre un espace à toute une variété de personnes et de groupes en situation de réaliser des projets de vie différents, d'une ville où les plus faibles ont également leur chance. Cette notion d'intégration englobe les idées d'appartenance, d'acceptation et d'équivalence, elle représente la prévention de l'exclusion sociale* » (Initiative des villes : Politique sociale, Stratégie 2015).

# Vision

- E • Mission confiée par l'Etat de Vaud
- V • Mission confiée par la Ville de Lausanne

## Logement

page 5

- Chacun doit avoir accès au logement.

### *A défaut*

- Le service social évite l'expulsion du logement. S'il n'y parvient pas, il garantit au moins un logement provisoire (V)<sup>2</sup>.

### *En l'absence de titre de séjour ou en raison de difficultés particulières*

- Le service social assure un hébergement de nuit (temporaire) et un accueil de jour (V)<sup>2</sup>.

## Revenu

page 9

- Chacun doit pouvoir exercer un emploi salarié lui permettant de subvenir à ses besoins.
- Chacun doit obtenir, en cas d'incapacité de travail, un revenu de substitution.

### *A défaut*

- Le service social garantit, en cas d'indigence, le minimum vital cantonal (E).
- Il doit garantir, en cas d'indigence, une aide à l'insertion socioprofessionnelle (E).

### *En l'absence de titre de séjour ou en raison de difficultés particulières*

- Le service social assure une distribution de nourriture (V).

## Dettes

page 15

- Chacun doit être protégé contre le surendettement.

### *A défaut*

- Le service social doit garantir une aide à l'assainissement financier (V)<sup>2</sup>.
- Il doit contribuer à prévenir le surendettement (E)<sup>3</sup>.

## Soins

page 17

- Chacun doit être au bénéfice d'une assurance maladie lui garantissant l'accès aux soins.

### *A défaut*

- Le service social offre l'aide nécessaire pour maintenir ou rétablir l'assurance maladie (E).
- Il déploie, à Lausanne, le programme cantonal de remise de matériel stérile (E)<sup>3</sup>.

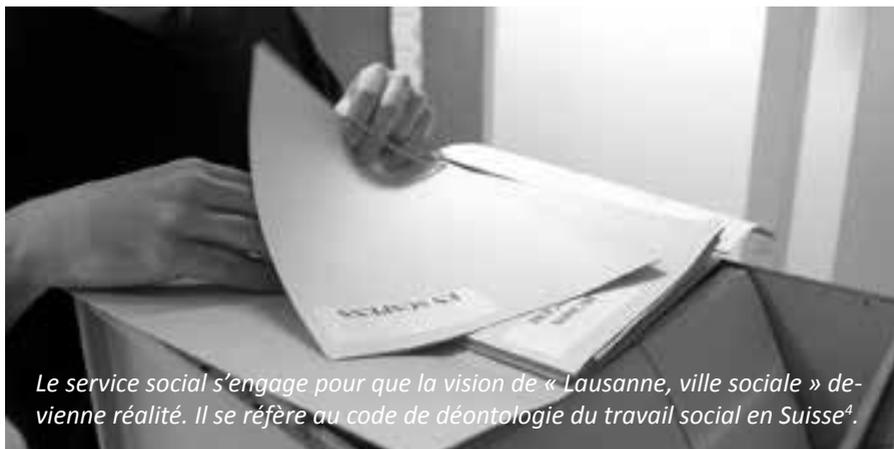
### *En l'absence de titre de séjour ou en l'absence d'assurance maladie*

- Le service social assure des soins de premier recours et des prestations d'hygiène (V).

## Information sociale

page 19

- Chacun doit accéder à une information complète et compréhensible concernant les prestations sociales (régimes sociaux fédéraux et cantonaux, prestations communales) (V+E).



*Le service social s'engage pour que la vision de « Lausanne, ville sociale » devienne réalité. Il se réfère au code de déontologie du travail social en Suisse<sup>4</sup>.*

« Le travail social est une contribution de la société à l'attention particulière des personnes et groupes qui, temporairement ou durablement, connaissent des limitations illégitimes dans l'accomplissement de leur vie, ou qui disposent d'un accès insuffisant ou restreint aux ressources sociales. » Il « consiste à encourager les changements permettant aux êtres humains de devenir plus indépendants, et ce aussi à l'égard du travail social ».



*Pourquoi la vision tient-elle compte des personnes sans titre de séjour ?*

La présence à Lausanne de personnes dépourvues d'un permis valable et séjournant illégalement sur le territoire vaudois est une réalité dont le service social n'est pas responsable et sur laquelle il n'a pas prise, mais qu'il ne saurait ignorer pour autant. Il a reçu le mandat de garantir, en coordination avec les autorités cantonales, la couverture des besoins vitaux de ces personnes.

<sup>2</sup> Le mandat est confié par la Municipalité de la Ville de Lausanne, mais l'Etat participe au financement.

<sup>3</sup> Historiquement confié par la Municipalité, le mandat est actuellement entièrement financé par l'Etat.

<sup>4</sup> Code de déontologie du travail social en Suisse, *Avenir social*, juin 2010.

# Réalité et actions

*En référence à la vision, le service social de Lausanne observe la réalité, constate les limitations illégitimes auxquelles se heurtent certaines personnes ou certains groupes, et agit pour améliorer leur situation.*

## Logement

### La vision

Chacun doit avoir accès au logement.

### La réalité

L'accès au logement n'est malheureusement plus garanti aujourd'hui. Les personnes de condition modeste, ou endettées, ou au bénéfice d'un permis de séjour de durée limitée, notamment, cherchent parfois un appartement durant des mois et parfois des années<sup>5</sup> en vain. La difficulté de disposer de son propre chez-soi à laquelle est confrontée une partie de la population est considérée, aujourd'hui, par le service social de Lausanne, comme la réalité sociale la plus problématique.

- Taux de vacance des logements à Lausanne au 31 décembre 2013 : **0.007%** (Suisse 0.96%).
- Au 1<sup>er</sup> juin 2013, sur les 214 logements vacants de Lausanne, seuls 150 étaient proposés à la location. Pour le canton de Vaud, sur les 2'280 logements vacants, 970 n'étaient disponibles qu'à la vente. En outre, la moitié de ces appartements étaient des 6 pièces ou plus<sup>6</sup>.

## A défaut

### La vision

*Le service social évite l'expulsion du logement. S'il n'y parvient pas, il garantit au moins un relogement provisoire (V)<sup>7</sup>.*

### La réalité

Le service social parvient à éviter une cinquantaine d'expulsions du logement par an et à reloger une centaine de personnes expulsées de leur logement. Il ne laisse personne à la rue.

Pour remplir sa mission, le service a été contraint de :

- étendre constamment son parc de logements de transition (passé de 160 à 460 objets au cours de ces 10 dernières années<sup>8</sup>) ;
- recourir régulièrement à l'hôtel (près de 130 personnes y sont logées en permanence pour un coût de quelque frs 300'000.- par mois).

<sup>5</sup> Le service social de Lausanne a publié « Le mois d'après », une brochure recueillant le témoignage de 10 personnes en recherche de logement ([www.lausanne.ch/mois-d-apres](http://www.lausanne.ch/mois-d-apres)).

<sup>6</sup> *Observatoire du logement*, Numéros n° 4, septembre 2013.

<sup>7</sup> Mandat de la Municipalité de Lausanne. Une convention a cependant été conclue avec le service de prévoyance et d'aide sociales de l'Etat de Vaud, prévoyant une participation financière de ce dernier (prestation optionnelle au sens de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale).

<sup>8</sup> Appartements loués auprès de 45 gérances à Lausanne. Le service social de Lausanne est le seul centre social régional du canton à gérer un parc de logements destiné au relogement provisoire.

Vu la pénurie de logements, le relogement provisoire tend à durer. Il devient extrêmement difficile de maintenir un parc d'objets vacants strictement réservé au relogement provisoire. Le recours à l'hôtel tend par conséquent à devenir la règle, malheureusement. Aussi le service social travaille-t-il à diversifier son offre de relogements provisoires.

### En 2013, le service social a...

- Evité 54 expulsions.
- Relogé provisoirement 103 personnes dans son parc.
- Relogé durablement 63 personnes auparavant accueillies provisoirement dans son parc (42 sur le marché libre, 18 sur le marché subventionné, 3 par cession de bail).
- Augmenté son parc de 455 à 464 objets.
- Lancé un projet de construction de 60 logements modulaires, projet qui devrait être réalisé en 2015<sup>9</sup>.

✎ Aucune personne s'étant au préalable annoncée au service social de Lausanne ne s'est trouvée à la rue suite à une expulsion.



### Projet « Le Patio »

Afin de faire face à la pénurie de logements disponibles à Lausanne et de pouvoir offrir un chez-soi aux nombreux bénéficiaires de l'aide sociale actuellement relogés en hôtel, le service social a initié le projet de construction de logements modulaires aux Prés-de-Vidy.

<sup>9</sup> Le projet a reçu l'aval du Conseil communal le 5 novembre 2013.

## En l'absence de titre de séjour ou en raison de difficultés particulières

### La vision

Le service social assure un hébergement de nuit (temporaire) et un accueil de jour (V)<sup>10</sup>.

### La réalité

Le service social dispose de trois hébergements d'urgence offrant 65 lits en été et 130 lits en hiver<sup>11</sup>:

- l'Abri PC (service social) ;
- la Marmotte (Armée du Salut) ;
- le Sleep-In (Association Sleep-In).

Avec ce dispositif, Lausanne est probablement la ville la plus solidaire de Suisse (plus forte proportion de lits en hébergement d'urgence par rapport à la population résidente). Cette offre demeure cependant insuffisante au regard de la demande, 20 à 30 personnes étant refusées chaque soir et un nombre indéterminé de personnes recourant à des solutions de fortune sans s'adresser au service (9'222 nuitées refusées en 2013). Des campements sauvages subsistent, constitués par des personnes dormant dans des parcs, des parkings ou dans leur voiture.

Le service social gère également un espace d'accueil de jour pour les populations vulnérables. Plus de 110 personnes le fréquentent quotidiennement.

### En 2013, le service social a...

- Hébergé 2'215 personnes de 87 nationalités, pour des séjours de 4 nuits en moyenne, soit 32'748 nuitées (+ 15.6% en une année).
- Prolongé de 5 à 6 mois l'ouverture annuelle de son Abri PC.
- Etendu à tous les hébergements la possibilité de réserver un lit via le bureau des réservations ouvert le matin<sup>12</sup>, évitant ainsi aux usagers de devoir faire chaque soir la file d'attente devant un, deux, voire trois hébergements - sans garantie d'être accueilli.
- Accueilli chaque jour plus de 100 personnes sans logement et sans revenu.

✎ La possibilité de réserver un lit a amélioré la situation des usagers et réduit la tension devant les hébergements (baisse du nombre d'interventions de la police).

<sup>10</sup> Le mandat est confié par la Municipalité de Lausanne. Les hébergements sont cependant financés, à hauteur de 50%, par le Service de prévoyance et d'aide sociales de l'Etat de Vaud (SPAS).

<sup>11</sup> Mandat confié à l'Armée du Salut (Marmotte) et à l'Association Sleep-In (Sleep-In) et ouverture par le service social lui-même de l'Abri PC à la Vallée de la Jeunesse.

<sup>12</sup> De 8h30 à 10h00, rue César-Roux 16. Le bureau est géré par le service social en collaboration avec ses mandataires.

### Le service social et les Roms

Le service social vient en aide à des personnes de toute origine, nationalité, culture, religion. Il ne fait aucune distinction. Aussi longtemps que cela ne lui est pas expressément demandé, il n'entend pas développer de prestations spécifiques pour les Roms, mais les accueillir au même titre que tous les autres usagers de son dispositif d'aide sociale d'urgence.

Sur le plan juridique, les Roms séjournant à Lausanne sont, pour la majorité d'entre eux, des citoyens roumains qui ont désormais le droit de travailler en Suisse. Ils sont au bénéfice de la liberté de circulation des personnes prévue par les accords bilatéraux Suisse-UE (en vigueur encore pour trois ans au plus).

Des expériences conduites en France voisine semblent montrer que, pour autant qu'ils aient les mêmes chances que les autres citoyens européens, les Roms sont pleinement susceptibles d'habiter et entretenir un logement, de travailler ou encore de scolariser leurs enfants.



## Revenu

### La vision

Chacun doit pouvoir exercer un emploi salarié lui permettant de subvenir à ses besoins.

### La réalité

L'accès à l'emploi salarié n'est pas garanti.

- A Lausanne, au 31 décembre 2013, 6'660 demandeurs d'emploi représentaient 9.67% de la population active.
- Le chômage et la demande d'aide sociale dépendent davantage, désormais, de l'évolution démographique que de l'évolution économique. En chiffres ronds, de 2012 à 2014, le nombre d'emplois dans le canton de Vaud a progressé de 17'000 unités, et dans le même temps le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 2'000 unités. La population cantonale a augmenté, elle, de 20'000 unités.



**La vision** Chacun doit obtenir, en cas d'incapacité de travail, un revenu de substitution.

**La réalité** La sécurité sociale suisse couvre la plupart des cas d'incapacité de gain : chômage, accident, invalidité. L'assurance contre la perte de gain en cas de maladie n'est cependant pas obligatoire et la moitié des travailleurs environ n'en bénéficie pas. Pour eux, le recours à l'aide sociale est inévitable en cas d'incapacité de gain due à une maladie d'une certaine durée<sup>13</sup>. Par ailleurs, l'accès aux prestations de l'assurance invalidité a été restreint, et la durée d'indemnisation en cas de chômage réduite ces dernières années.

Dans 10% des situations environ, en cas de chômage, les assurés doivent demander l'aide sociale durant le délai de traitement de leur demande<sup>14</sup>. L'aide sociale doit également intervenir en avance sur les bourses d'études et d'apprentissage, ou encore sur les prestations complémentaires pour familles.

## A défaut

**La vision** *Le service social garantit, en cas d'indigence, le minimum vital cantonal (E).*

**La réalité** La Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) garantit le minimum vital défini par le Conseil d'Etat. A Lausanne, le service social délivre une première aide financière dans les 24 heures en cas d'urgence. Il reçoit les requérants du revenu d'insertion (RI) dans un délai de 10 jours ouvrables, instruit le dossier et rend une décision dans les 10 jours ouvrables suivants<sup>15</sup>.

La demande d'aide sociale a augmenté régulièrement, et fortement, ces 25 dernières années. L'aide versée à Lausanne est passée de 7 millions de francs en 1990 à 110 millions de francs en 2013. Toutefois, depuis 2012, la tendance est à la stabilisation.

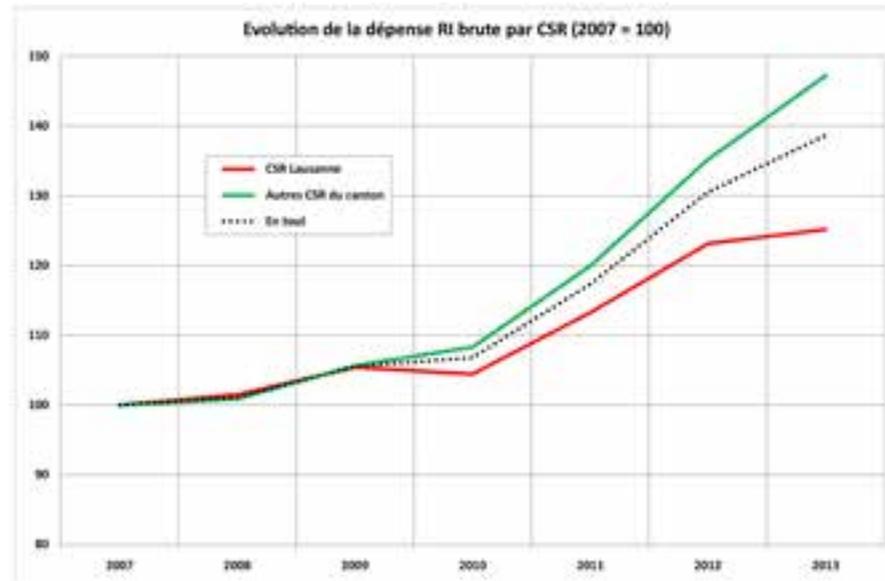
- Ménages ayant sollicité le RI en 2013 : 7'619 (7'695 en 2012).
- Nombre de ménages au RI au 31 décembre 2013 : 5'334 (5'391 en 2012).
- Taux d'aide sociale au 31 décembre 2013 : 7.6% (7.8% en 2012)<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> En cas de maladie durant la première année de service, le Code des Obligations prévoit un salaire pendant 3 semaines. A ce propos, le SSL a fait réaliser un clip vidéo : [www.lausanne.ch/revenu-insertion](http://www.lausanne.ch/revenu-insertion).

<sup>14</sup> Cette situation est due au fait que l'ordonnance sur l'assurance chômage selon laquelle les caisses peuvent effectuer des avances lorsque le droit à l'indemnité est vraisemblable n'est pas appliquée.

<sup>15</sup> Le service rend environ 3'000 décisions administratives par an. Une centaine d'entre elles font l'objet d'un recours. En 2013, 13 recours sur 102 ont été partiellement admis, 9 ont été admis. Les autres recours ont été rejetés (51) ou considérés sans objet (29).

<sup>16</sup> Source : Statistique Vaud - anciennement le service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).



### En 2013, le service social a...

- Octroyé le RI, chaque mois, à plus de 240 nouveaux requérants. Dans plus de 90% des cas, le délai pour un premier versement est de moitié inférieur à celui exigé par les directives cantonales (22 jours au lieu de 45)<sup>17</sup>.
- Proposé et obtenu plusieurs mesures de simplification du RI. Pour l'essentiel :
  - procédure allégée pour l'octroi du RI en cas d'avance sur autres régimes sociaux ;
  - possibilité pour la direction des centres sociaux régionaux d'accorder des remises dans certains cas et sous certaines conditions.
- Introduit un formulaire de demande RI unique.

- ✔ Toute personne en situation d'indigence se présentant au service social est aidée rapidement et efficacement.
- ✔ Les mesures de simplification introduites contribuent à améliorer encore la diligence et la conformité des prestations.

<sup>17</sup> Les délais effectifs ont été établis par audit interne.

### Octroi de dons et de prêts

Le service social a également participé aux interventions des Fonds de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS) pour l'octroi de prêts ou de dons à des personnes en difficulté. En 2013, les sommes allouées furent les suivantes :

	Dons	Prêts
Fonds du 700 <sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération	frs 96'690.80	frs 98'389.05
Fonds d'action sociale	frs 50'949.30	frs 35'975.90

### Prévention et répression des fraudes

Les autorités attendent des centres sociaux régionaux qu'ils délivrent leurs prestations *aux seuls ayants droit*. A cet effet, elles ont prescrit diverses vérifications. La loi prévoit par ailleurs des enquêtes en cas de doute sur la situation réelle du requérant de l'aide. On distingue donc les vérifications courantes tendant à éviter une perception indue du RI par une personne ne remplissant pas les conditions requises (en termes de domiciliation, de fortune ou de revenu par exemple), qui concernent tous les bénéficiaires, des enquêtes de terrain diligentées en cas de doute, qui concernent environ 2.5% des bénéficiaires.

Il y a **perception indue** du RI lorsque le requérant le perçoit alors qu'il n'y avait pas droit. Il y a **contravention** à la loi sur l'action sociale vaudoise lorsque la perception indue est fautive en ce sens que le requérant n'a pas déclaré un revenu par exemple. Il y a **escroquerie** au sens du Code Pénal si la perception indue a été rendue possible grâce à un astucieux édifice de mensonges.

Toute perception indue du RI donne lieu à une décision de restitution. Toute contravention donne lieu, en outre, à une sanction administrative (réduction temporaire de l'aide) ainsi qu'à une dénonciation préfectorale. Toute escroquerie présumée fait l'objet d'une plainte pénale.

En 2013, le SSL a rendu des décisions de restitution pour un montant de frs 3'904'345.87 représentant 3,5% des aides versées. Il a obtenu la restitution de frs 1'043'307.54. Il a par ailleurs déposé 144 dénonciations préfectorales et 53 plaintes pénales.

### La vision

*Le service social doit garantir, en cas d'indigence, une aide à l'insertion socioprofessionnelle (E).*

### La réalité

Le service social offre des consultations d'appui social et des mesures d'insertion à tout bénéficiaire du RI qui en a besoin. Le nombre de mesures suivies a triplé entre 2006 et 2013.

Cette évolution a été rendue possible grâce à :

- La réorganisation du service intervenue en 2010. Elle a redéfini les rôles professionnels et confié aux assistants sociaux le soin d'aider les bénéficiaires du RI à retrouver leur autonomie et non plus de calculer et verser le RI.
- L'augmentation du budget alloué par l'Etat aux mesures d'insertion.
- La collaboration avec l'office régional de placement (plus de 100 personnes y ont été adressées chaque mois).

Le service social sollicite par ailleurs cinq institutions privées d'intérêt public (Cefil - Fondation Le Relais, Centre Femmes - Appartenances, Corref, Français en Jeu, Lire et Ecrire), regroupées au sein de la communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (ciféa) pour offrir une formation élémentaire à toute personne domiciliée à Lausanne dépourvue des compétences de base dans les domaines du français, de la lecture et de l'écriture, du calcul élémentaire et du raisonnement logique. Il s'agit là d'un mandat de la Municipalité de Lausanne.

La ciféa accueille désormais aussi bien des Lausannois non bénéficiaires du RI qui ont besoin de mieux comprendre leur environnement social, et qui s'inscrivent spontanément, que des Lausannois bénéficiaires du RI engagés dans un projet d'insertion socioprofessionnelle, et qui s'inscrivent sur invitation de leur assistant social.

### En 2013, le service social a...

- Proposé 1'818 mesures d'insertion socioprofessionnelle (cours, stages, etc.)<sup>18</sup>.
- Dispensé 140'716 heures de cours pour l'acquisition de compétences de base.
- Adopté un référentiel de l'appui social qui identifie toutes les actions possibles de la part des assistants sociaux pour tendre à l'autonomisation des usagers.
- Enregistré un taux d'acquisition des objectifs d'apprentissage de 85% de la part des participants aux cours de Français en Jeu.

👉 La demande d'aide sociale est stabilisée à Lausanne, alors qu'elle continue de progresser dans le reste du canton.

<sup>18</sup> Le service social de Lausanne a utilisé la totalité du budget qui lui était alloué à cet effet et même utilisé le solde de budget d'autres centres sociaux régionaux. Il a adressé ses usagers auprès de divers prestataires tels que la fondation Mode d'Emploi ou l'Institut Démarche par exemple.

## En l'absence de titre de séjour ou en raison de difficultés particulières

**La vision** *Le service social assure une distribution de nourriture (V).*

### La réalité

Le service social garantit :

- A travers un mandat à la Fondation Mère Sofia, un repas chaud et équilibré chaque soir, gratuitement, à près de 170 personnes<sup>19</sup>.
- A travers un mandat à la Fondation ABS, un repas chaud et équilibré chaque midi, pour le prix de frs 3.-, à une cinquantaine de personnes toxicodépendantes.
- Dans le cadre des hébergements d'urgence, des petits-déjeuners et collations le soir. Il n'y a pas de procédure d'admission comme avec les restaurants du cœur en France par exemple.

Les institutions offrant des repas reçoivent une partie de la nourriture de la Centrale alimentaire d'achat de la région lausannoise (CARL), également sur mandat du service social.

### En 2013, le service social a...

- Distribué 567 tonnes de nourriture<sup>20</sup> et assuré plus de 200 repas chauds midi et soir chaque jour<sup>21</sup>.
- Distribué 1'586 colis alimentaires permettant de nourrir une famille pendant une semaine<sup>22</sup>.

- ✔ Personne n'a été laissé sans nourriture à Lausanne.
- ✔ Aucune personne s'étant adressée à la Soupe populaire ne s'est vu refuser un repas.

<sup>19</sup> La Fondation Mère Sofia a offert 60'966 repas en 2013.

<sup>20</sup> Mandat confié à Caritas Vaud.

<sup>21</sup> Mandats confiés à la Fondation Mère Sofia - Soupe populaire (soir) et la Fondation ABS - Le Passage (midi).

<sup>22</sup> Mandat confié à la Fondation Mère Sofia - L'Echelle.

## Dettes

**La vision**

Chacun doit être protégé contre le surendettement.

### La réalité

Il n'existe pas de protection contre le surendettement. La plupart des établissements de crédit paraissent ignorer l'obligation de refuser un crédit si celui-ci entraîne un surendettement. Une part croissante de la population est surendettée<sup>23</sup>.

- Endettement des personnes, au RI ou non, qui s'adressent à l'Unité d'assainissement financier (UnAFin) du service social (en chiffres ronds) : moyen : frs 55'000.- ; médian : frs 40'000.-.
- Le taux d'endettement (rapport entre les dettes et le revenu du ménage) est passé de 71% en 2006 à 135% en 2012.
- Les créanciers sont le fisc, les bailleurs, les vendeurs de produits en leasing et les banques (petit crédit à la consommation).

## A défaut

**La vision**

*Le service social doit garantir, en cas de surendettement, une aide à l'assainissement financier.*

### La réalité

Le service social propose, en cas de surendettement, les possibilités d'assainissement financier prévues par la loi sur les poursuites (règlement amiable des dettes, sursis concordataire, faillite personnelle). Force est de constater cependant que le niveau d'endettement moyen est tel que, dans une majorité de cas, le désendettement n'est malheureusement pas possible.

Aussi le service social a-t-il développé des actions de prévention, qui aujourd'hui s'inscrivent dans le cadre d'un programme développé dans l'ensemble du canton en collaboration avec Caritas Vaud et le Centre social protestant (CSP).



<sup>23</sup> Il n'existe pas de recensement de ces situations. Les travailleurs sociaux y sont cependant régulièrement confrontés.

### En 2013, le service social a...

- Permis à 20 personnes de se désendetter totalement ou partiellement, à 24 personnes de stabiliser leur situation et à 38 personnes de faire le bilan de leur endettement.
- Permis à 60 bénéficiaires du RI de préparer leur sortie du RI en anticipant les démarches nécessaires pour un règlement des dettes (tendant à éviter une saisie de salaire et un retour à un minimum vital inférieur à celui du RI).

👉 Tout bénéficiaire du RI surendetté qui envisage une reprise d'emploi peut anticiper la préparation d'un plan de désendettement lui permettant d'éviter une saisie de salaire et un minimum vital inférieur à celui du RI.

*La vision* *Le service social doit contribuer à prévenir le surendettement.*

**La réalité** Le service social organise des actions de prévention du surendettement auprès de groupes à risque<sup>24</sup>: séances de sensibilisation auprès des jeunes adultes en difficulté et des nouvelles familles ; hotline Info Budget. Ces actions de prévention, pour importantes qu'elles soient, ne touchent cependant qu'une infime proportion de la population.

### En 2013, le service social a...

- Conduit des actions de prévention auprès d'environ 500 personnes appartenant à l'un ou l'autre des groupes à risque.
- Répondu à 347 appels de la hotline Info Budget.

## Soins

**La vision** Chacun doit être au bénéfice d'une assurance maladie lui garantissant l'accès aux soins.

**La réalité** L'assurance maladie est obligatoire en Suisse. Mais tout le monde n'est pas assuré pour autant. Certaines personnes n'effectuent pas les démarches nécessaires. La couverture d'assurance peut par ailleurs être suspendue lorsque les primes sont demeurées impayées. Il n'existe pas de chiffres officiels à ce sujet.

## A défaut

**La vision** *Le service social offre l'aide nécessaire pour maintenir ou rétablir l'assurance maladie.*

**La réalité** Jusqu'en 2012, les bénéficiaires du RI percevaient un subside complet pour la couverture de leur prime. Tel n'est plus le cas depuis 2013. Les intéressés doivent modifier leur couverture d'assurance (passage à la franchise à options) pour la période de leur droit au RI, puis la modifier à nouveau (retour à la franchise de base) en cas de reprise d'emploi. Afin de faire face à cette situation, le service a créé une nouvelle unité d'assurance maladie.

### En 2013, le service social a...

- Aidé plus de 1'000 personnes à maintenir leur assurance maladie, leur évitant de devoir payer eux-mêmes une prime qu'ils ne seraient pas en mesure de payer.

👉 La couverture d'assurance maladie est maintenue même pour les assurés les plus modestes.

**La vision** *Le service social déploie, à Lausanne, le programme cantonal de remise de matériel stérile (E).*

**La réalité** L'accès au matériel stérile n'est pas garanti, sinon à Lausanne, mais uniquement grâce à l'action du service social. Pour l'essentiel, la remise de matériel stérile est effectuée par le Distribus de la Fondation ABS. Les difficultés rencontrées sur le terrain par le Distribus, en lien avec la répression de la vente et de la consommation de produits psychotropes, a entraîné une nette diminution (- 28.8%) de la remise de matériel stérile.

<sup>24</sup> Ces actions de prévention s'inscrivent désormais dans le cadre d'un programme cantonal auquel participent également Caritas Vaud et le Centre social protestant.

### En 2013, le service social, avec son prestataire, a...

- Distribué plus de 88'000 seringues stériles.
- Offert 4'141 soins médicaux.

☞ Un dispositif à bas seuil (sans contrôle d'identité ni ouverture de dossier) est institué, qui garantit la couverture des besoins vitaux et réduit les risques liés à la consommation de psychotropes.

### En l'absence de titre de séjour ou en l'absence d'assurance maladie

**La vision** *Le service social assure des soins de premier recours et des prestations d'hygiène (V).*

**La réalité** L'accès aux soins de premier recours (consultations infirmières, médicales, dentaires, hygiénistes et d'ostéopathie ainsi qu'à des prestations d'hygiène - douches, lessives) est garanti à toute personne présente à Lausanne sans couverture d'assurance maladie, à travers un mandat confié à l'association Point d'Eau Lausanne. Cette association délivre un volume de prestations très important grâce à un large réseau de bénévoles hautement qualifiés.

### En 2013, le service social, avec son prestataire, a...

- Permis 11'175 lessives et 9'012 douches.
- Offert 2'195 consultations infirmières et 403 consultations médicales.
- Offert 1'497 consultations dentaires.

## Information sociale

**La vision** Chacun doit accéder à une information complète, et compréhensible pour lui, concernant les prestations sociales (régimes sociaux fédéraux et cantonaux, prestations communales).

### En 2013, le service social a...

- Reçu et orienté 5'531 personnes à son unité information et action sociales.
- Reçu et orienté 73 migrants en situation irrégulière<sup>25</sup>.
- Mis en service un nouveau site internet avec un dispositif interactif et intuitif pour la recherche d'information sur les prestations sociales et sanitaires.
- Soutenu l'ouverture d'un guichet *Info seniors* chez Pro Senectute.
- Ouvert une permanence sociale pour les populations précaires dans le cadre de l'Espace à César-Roux 16.

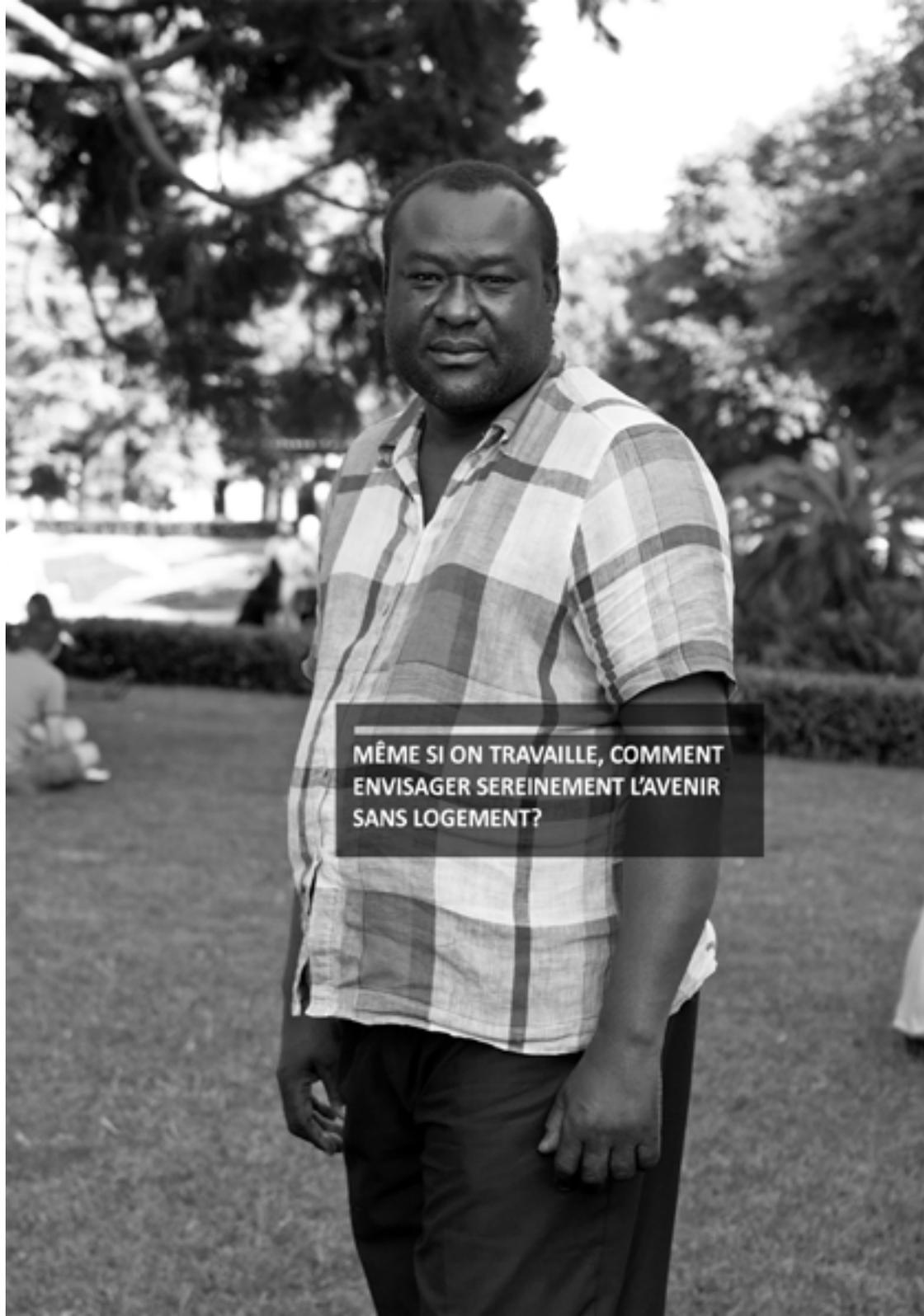
☞ Lausanne s'est doté d'un excellent dispositif d'information et d'orientation sociales, un tel dispositif est unique dans le canton de Vaud.



### Social et intégration

Une nouvelle thématique est apparue sur le site internet de la ville de Lausanne en 2013. Outre une présentation du service social et de ses différentes unités et missions, cette thématique comprend près de 300 prestations sociales et sanitaires, accessibles via un moteur de recherche ergonomique et capable de ne proposer aux internautes que les prestations répondant à leurs besoins et à leur situation personnelle.

<sup>25</sup> Mandat confié à Caritas Vaud.



MÊME SI ON TRAVAILLE, COMMENT  
ENVISAGER SEREINEMENT L'AVENIR  
SANS LOGEMENT?

### Lausanne Rapport Social 2013

Illustrations : Cité Derrière, Coopérative d'utilité publique (page 6)

Photographies : Hugues Siegenthaler (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de couverture, pages 4, 8 et 15)

Graphiques : Matthias Spoerli (pages 9 et 11)

Conception graphique : Jonathan Rochat

Achévé d'imprimer en juillet 2014 par la CADEV

*Nota bene : dans la règle, le SSL valorise le langage épïcène. Néanmoins, pour des questions de fluidité de lecture, un seul genre a été utilisé.*

